



CULTURE

GÉN'ÉRIC : POINT DE SITUATION - COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Mis en ligne le 18 août 2023

Éléments de situation : De 2014 à 2021, la municipalité d'Héric a réalisé des dépenses concernant le Gén'éric, pour un total cumulé d'un peu plus de 900.000€, portant sur différents objets et de natures diverses : acquisition de foncier, subventions de fonctionnement, subventions d'équipement, aménagements divers...

Plus récemment, l'association a fait part de difficultés de trésorerie dues à la hausse du prix de l'électricité. Depuis le début de cette année, elle a sollicité à trois reprises une subvention de fonctionnement.

Une première fois en janvier dernier pour 20.000€, elle était adressée auprès de la commune. Nous avons alors rappelé que la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (CCEG) est compétente, depuis le 28 mars 2018, de manière exclusive pour les « actions de soutien aux exploitants associatifs de salles de spectacle cinématographique ». En conséquence, nous avons invité le Gén'éric à déposer sa demande de subvention auprès de l'intercommunalité, ajoutant que le maire appuierait cette demande. Une deuxième fois le 24 mai pour 25.000€, elle était adressée directement auprès de la CCEG. Enfin, une troisième fois, le 21 juin, une demande à nouveau adressée auprès de la CCEG pour 60.000€.

En ont suivi deux réunions au siège de la CCEG, le 9 juin et le 25 juillet, en présence des 2 Co-Présidents et du Directeur du Gén'éric, du Président de l'Intercommunalité, Yvon Lerat, et du maire. De plus, le Conseil Communautaire a voté en juin, à ce titre, une subvention de 7.000€.

Positionnement de la municipalité : Sans ambiguïté, la municipalité d'Héric veut que le fonctionnement du cinéma perdure. Il s'agit en effet d'un outil qui permet un apport culturel et de loisir de qualité à la population héricoise, mais aussi à celle des communes environnantes. De plus, nous saluons la forte implication des bénévoles et voulons les aider.

Pour cela, à court terme, il nous faut retenir une forme de soutien économique qui soit légale pour ne pas être contestée et possiblement remise en cause ultérieurement.

Compétences des collectivités : Contrairement à ce que certains ont pu affirmer, n'importe quelle collectivité ne peut aider financièrement le Gén'éric dans le cadre de son besoin précis actuel.

Fin juillet et début août nous avons eu des échanges avec la Préfecture sur le sujet. Il en est ressorti que pour soutenir financièrement l'association et l'aider à supporter la hausse du prix de l'électricité, seule la CCEG peut intervenir, au regard de l'intérêt communautaire « actions de soutien aux exploitants associatifs de salles de spectacle cinématographique », venant s'ajouter depuis mars 2018 à la compétence « actions de développement économique ». L'intervention de la commune pour ce même objet ne serait pas légale. Pour mémoire, la CCEG est déjà intervenue à ce titre en juin dernier.

Actions à venir : La semaine prochaine une réunion de travail est prévue en présence des responsables du Gén'éric, de la CCEG et de la commune. Nous devrions donc pouvoir poursuivre le travail visant à régler le problème de trésorerie. Sachant que, d'un échange avec le Directeur du Gén'éric, il est apparu que la trésorerie est calée pour le mois d'août et qu'un prévisionnel va être établi pour septembre d'ici la fin de ce mois. En face d'une aide en matière de trésorerie, des actions de recherche d'amélioration de la performance économique pourraient être attendues portant par exemple sur : la tarification, le fonctionnement...Le moyen et long termes seront aussi abordés.

Au-delà du court terme, la municipalité est, de son côté, ouverte à travailler à une convention d'objectifs, entre la commune et le cinéma. Nous pourrions ainsi accompagner, pendant les années à venir, le Gén'éric au titre de l'action culturelle communale. De notre côté, une réflexion est engagée. Des échanges avec le Gén'éric pourront avoir lieu en septembre.

A notre sens, il faudrait aussi mener une réflexion à la maille intercommunale pour préparer l'avenir, en prenant en compte le projet de cinéma 3 salles de Nort sur Erdre, en abordant notamment les questions suivantes : Quelles synergies et complémentarités développer ? Quelles mutualisations envisager (compétences, moyens...) ?

Une concurrence « frontale », entre les 2 cinémas associatifs distants de seulement une dizaine de kilomètres et financés en partie par de l'argent public, ne servirait vraisemblablement pas au mieux l'intérêt général.

Le Maire



[RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

[CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00